



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE
FRANCE

Société coopérative à capital et personnel variables.
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.
440 676 559 R.C.S. Lille.

Rapport de Gestion

2010

Eléments d'activité	4
<i>Les faits marquants</i>	4
<i>Présentation du Groupe Crédit Agricole Nord de France</i>	5
<i>Changement de méthode comptable</i>	6
<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	8
Comptes annuels sur base sociale	9
<i>Bilan - Actif</i>	9
<i>Bilan - Passif</i>	11
<i>Composition du capital social</i>	12
<i>Hors - Bilan</i>	13
<i>Compte de résultat</i>	14
<i>Affectation des résultats</i>	18
<i>Les certificats coopératifs d'investissement</i>	19
<i>Chiffres clés</i>	21
Comptes annuels sur base consolidée	22
<i>Activités des Filiales et Participations</i>	22
<i>Périmètre de consolidation</i>	25
<i>Bilan - Actif</i>	26
<i>Bilan - Passif</i>	27
<i>Compte de résultat</i>	28
La gestion des risques encourus par le Groupe	30
<i>Risque de crédit</i>	31
<i>Risque financiers</i>	39
<i>Risque opérationnels et de non conformités</i>	49
<i>Dispositif de contrôle interne</i>	51
Développement durable et perspectives	53
<i>Le développement durable</i>	53
<i>Les perspectives 2010</i>	54
Annexes	55
<i>Liste des administrateurs</i>	55
<i>Principales opérations exercées sur le CCI</i>	56
<i>Déclaration des personnes responsables</i>	57

Synthèse

Les premiers signes de sortie de crise apparus au second semestre 2009 se sont confirmés en 2010. Pour autant, la situation macroéconomique incertaine a pesé sur la vigueur de la reprise.

Les craintes sur les dettes souveraines de certains pays européens et les inquiétudes sur les conséquences économiques de la future réforme Bâle III par les établissements bancaires ont alarmé les marchés financiers et provoqué une remontée progressive des taux. La volatilité des marchés boursiers a retardé le retour des épargnants sur les placements en actions et le CAC 40 recule de 3% après sa progression notable en 2009.

Dans cette conjoncture contrastée, la Caisse régionale enregistre en 2010 de bonnes performances commerciales dans toutes ses activités. La banque a conquis plus de 55 000 nouveaux clients : ce chiffre en accélération régulière depuis plusieurs années, s'explique par les investissements réalisés et désormais achevés dans le réseau commercial.

Si l'encours de collecte globale ne progresse que de 2.8 % sur la période, l'encours moyen lui s'accroît de 8.4% (21,4 Mds€), avec une forte contribution de la collecte livrets en hausse de 14% et une bonne tenue de l'épargne bancaire (+6,1%). L'assurance-vie reste un placement plébiscité par la clientèle (+6%), le nombre de porteurs de livrets A continue de croître avec 309 000 livrets et un encours en progression de 42%. La clientèle Entreprises prend une part importante dans l'accroissement de l'encours de collecte.

L'encours de crédit augmente de 8.3 % par rapport au 31 décembre 2009 (18,4Mds€). Après une année de crise marquée par la rareté des projets, l'activité crédits s'est redressée, tant pour les ménages que pour les professionnels. La production de crédits à l'habitat a atteint des niveaux importants au cours du dernier trimestre ; la demande de crédits d'équipement s'est accrue, témoignant à nouveau de la volonté de la Caisse régionale de rester fortement engagé dans l'économie en accompagnant les projets des Entreprises comme des Agriculteurs.

Les gains exceptionnels de transformation réalisés par la Caisse Régionale en 2009, qui s'étaient traduit par une hausse de 27% de son PNB et de 50% de son résultat brut d'exploitation n'ont pas été renouvelés. En 2010, la Caisse Régionale s'est davantage protégée contre le risque de remontée des taux, scénario qui s'est réalisé en fin d'année. Compte tenu de l'effet de base décrit ci-dessus, le Produit Net Bancaire social de la Caisse Régionale diminue de 10,2% et s'établit à 610 M€. Mais face à la contraction du PNB, la banque a su adapter ses frais de fonctionnement : les charges de fonctionnement nettes diminuent de plus de 2% par rapport au 31 décembre 2009 malgré les coûts informatiques du projet NICE et la poursuite du chantier de modernisation des agences.

Après les incertitudes nées de la crise financière, le coût du risque revient aux niveaux historiquement bas que connaissait la Caisse Régionale (-36%).

Au final, le Résultat Net Social ressort à 202,4 M€, en progression de 3%, dépassant 200 millions pour la première fois.

Eléments d'activité

Faits Marquants

La Caisse régionale Nord de France clôture son plan d'Entreprise à trois ans « Ensemble vers 2010 ». De nombreux chantiers ont été mis en œuvre, d'autres déjà initiés seront poursuivis en 2011 en même temps que seront déterminées les nouvelles orientations dans le cadre du nouveau Projet de Groupe.

Banque de proximité, la Caisse Régionale Nord de France a poursuivi son programme de modernisation d'agences mais aussi de créations de nouveaux points de vente sur tout son territoire. Pour compléter sa démarche multi-canal, la Caisse Régionale Nord de France a étoffé son offre de produits accessibles à la vente en ligne et enrichi son service e-relevé à disposition de ses clients ;

Si la Caisse Régionale a cédé le 1^{er} juillet 2010 sa filiale d'assurances MRA CA à PACIFICA, elle poursuit sans changement son activité de banque-assurance.

La politique de diversification engagée depuis plusieurs années par le Crédit Agricole Nord de France afin de trouver des relais de croissance et de lisser les effets de la conjoncture commence à porter ses fruits dans tous les métiers.

La contribution du Pôle belge reste très positive et apporte 7 M€ au résultat à fin Décembre 2010.

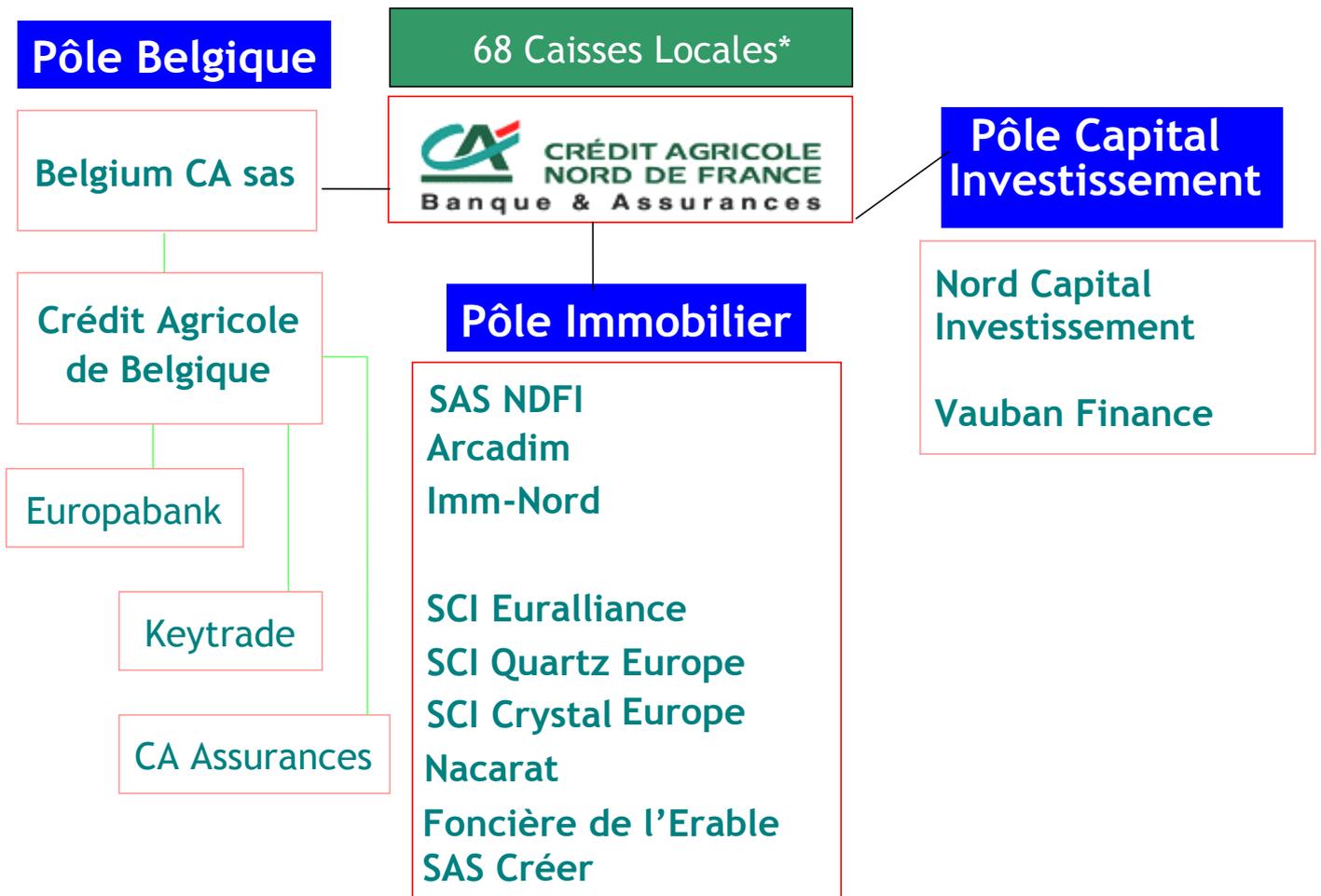
La banque a réorganisé son Pôle Capital-Investissement au 3^{ème} trimestre, consécutivement au lancement de Nord Capital Investissement en juin. Ce pôle affiche un résultat en nette hausse.

Le résultat du Pôle Immobilier est encourageant, dans un contexte de reprise progressive : le Pôle Promotion (NACARAT) réalise une belle année, le Pôle Transaction, marqué par une reprise des transactions de 15% en fin d'année, reste affecté par les coûts du programme de modernisation en cours qui permettra son retour progressif à l'équilibre.

La Caisse régionale dispose désormais d'une offre complète pour accompagner sa clientèle quel que soit son projet immobilier et continuera de tirer parti du redressement du marché de l'habitat.

Le développement de la Banque d'Affaires et la création d'un Pôle d'Ingénierie Financière marquent aussi la volonté de la banque d'apporter un service complet de qualité à la clientèle Entreprises et la clientèle patrimoniale.

Présentation du groupe Crédit Agricole Nord de France
(Entités consolidées)



Cf Taux de participation page 25

*Création de 5 Caisses locales en 2010

Changements de méthode comptable

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16, relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IFRS 1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

Evènements postérieurs à la clôture

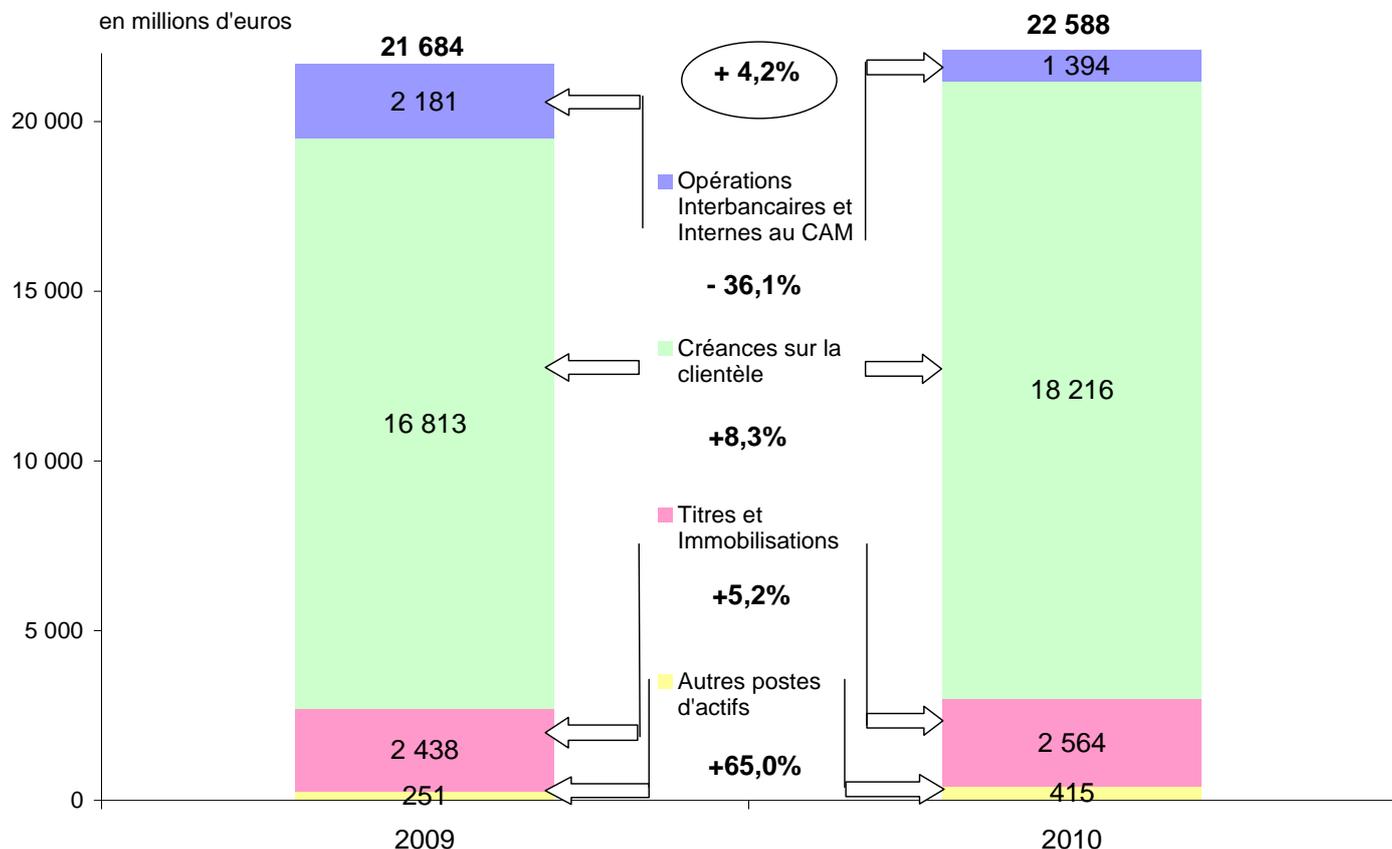
Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Comptes annuels sur base sociale

Le Bilan

En progressant de 4,2% par rapport à 2009, le total bilan atteint 22 588 millions d'euros en 2010.

L'Actif



□ Les **Opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 1 394 M€.

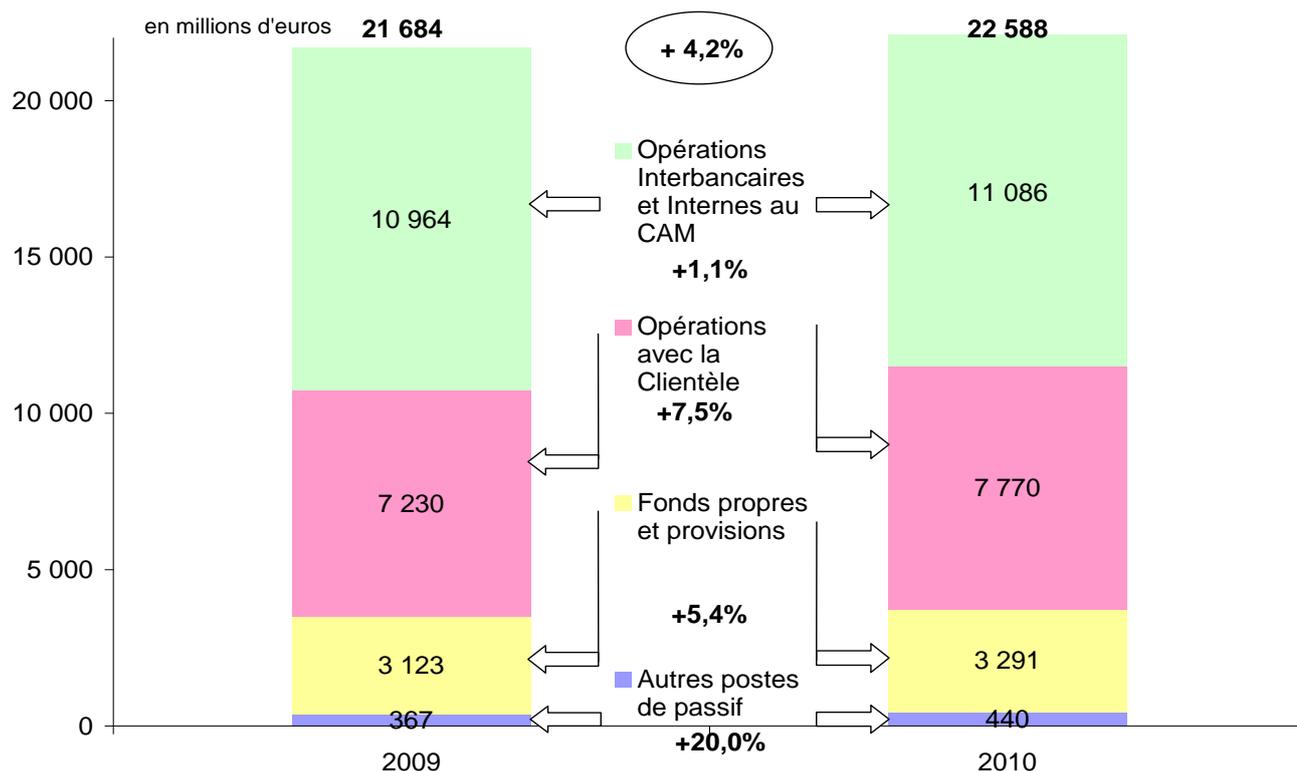
- Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe CA S.A. (CA Titres SNC, Contredépôt CODEVI, ...) représentent un total de 572 M€ en 2010, en baisse de 1 138 M€ par rapport à 2009. Cette baisse est principalement liée à la diminution du compte courant créditeur CASA qui passe de 1 159 M€ en 2009 à 21 M€ en 2010.
- Les encours de caisse, le solde des comptoirs Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous le terme global d'Opérations interbancaires. Leur montant en 2010 s'élève à 822 M€ contre 471 M€ en 2009, en hausse de 351 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de l'encours de prêts en blanc à la SEP Sofinco (+145,5 M€ / 2009) et par l'augmentation des fonds d'état (+196,4 M€ / 2009).

□ En progression de 8,3%, les **Opérations clientèles** s'établissent à 18 216 M€ en 2010 soit 81% du total bilan.

- Leur progression provient de l'évolution des encours de crédits sur l'ensemble des marchés de la Caisse Régionale : +7,9% par rapport à 2009.
- Pour leur part, les crédits de trésorerie continuent leur croissance avec une hausse de +2,4% en 2010.
- Les crédits d'équipement sont également en hausse de 7,2% du fait d'une demande plus soutenue des Entreprises..

- La catégorie des **Titres et immobilisations** s'accroît de 5,2% à 2 564 M€.
 - Les opérations de portefeuille se montent à 963 M€, soit une hausse de 10% essentiellement expliquée par une reprise sur les marchés financiers.
 - Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées progressent de 2,46% à 1 600 M€ en 2010. Les principales variations proviennent :
 - de l'apport de titres Vauban à Nord Capital Investissement - NCI (+24 M€),
 - de l'augmentation de capital dans la société Rue la Boétie (+23,4 M€),
 - de la cession de la MRA (-10,7 M€).
- ☒ Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et les autres actifs pour un montant de 415 M€ en 2010, en augmentation de 163 M€ par rapport à 2009 lié à l'augmentation du poste actions propres (+4,2 M€ du programme de rachat des CCI) et à l'augmentation de la créance sur l'Etat (+48,5 M€) au titre de l'impôt sur les sociétés.

Le Passif



- ❑ Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 11 086 M€ sont en augmentation de 1,1%. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A. et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale.
- ❑ Les **Opérations avec la clientèle** sont en hausse de 7,5% à 7 770 M€. Ce poste comprend :
 - les comptes à vue des clients auprès de la banque et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 4 303 M€, en diminution de 4,2%,
 - les titres émis par la Caisse Régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en hausse de +26,7% à 3 467 M€. Cette hausse est liée aux émissions de CDN interbancaires destinés à assurer le refinancement de la Caisse Régionale.
- ❑ Les **Fonds Propres et provisions** atteignent 3 291 M€ et progressent de 168 M€, soit +5,4%, avec la décomposition suivante :
 - stabilité des dettes subordonnées et titres participatifs.
 - +155 M€ sur les Capitaux propres du fait de l'affectation du résultat conservé de l'exercice 2009.
 - +5,4 M€ liés au résultat à affecter de l'année.
- ❑ Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 440 M€, +73 M€ en année mobile.

Composition du capital social

CAPITAL SOCIAL

	au 31/12/2009		au 31/12/2010	
	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	16 586 140	50 588	17 109 818	52 185
Dont part du public	15 574 246	47 501	15 861 308	48 377
Dont part des Caisses Locales	580 861	1 772	581 406	1 773
Dont part du Crédit Agricole S.A.	-	-	11 287	34
Dont Auto détention	402 933	1 229	655 817	2 000
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Dont part du Crédit Agricole S.A.	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Parts sociales	26 730 905	81 529	27 371 940	83 484
Dont part du public	445	1	425	1
Dont part du Crédit Agricole S.A.	10	0	10	0
Dont part des Caisses Locales	26 730 450	81 528	27 371 505	83 483
Total	57 617 860	175 734	58 782 573	179 287

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital social de la Caisse Régionale Nord de France est de 179,3 millions d'euros.

En 2010, l'option de réinvestissement du dividende du CCI en CCI a donné lieu à l'émission de 523 678 nouveaux CCI.

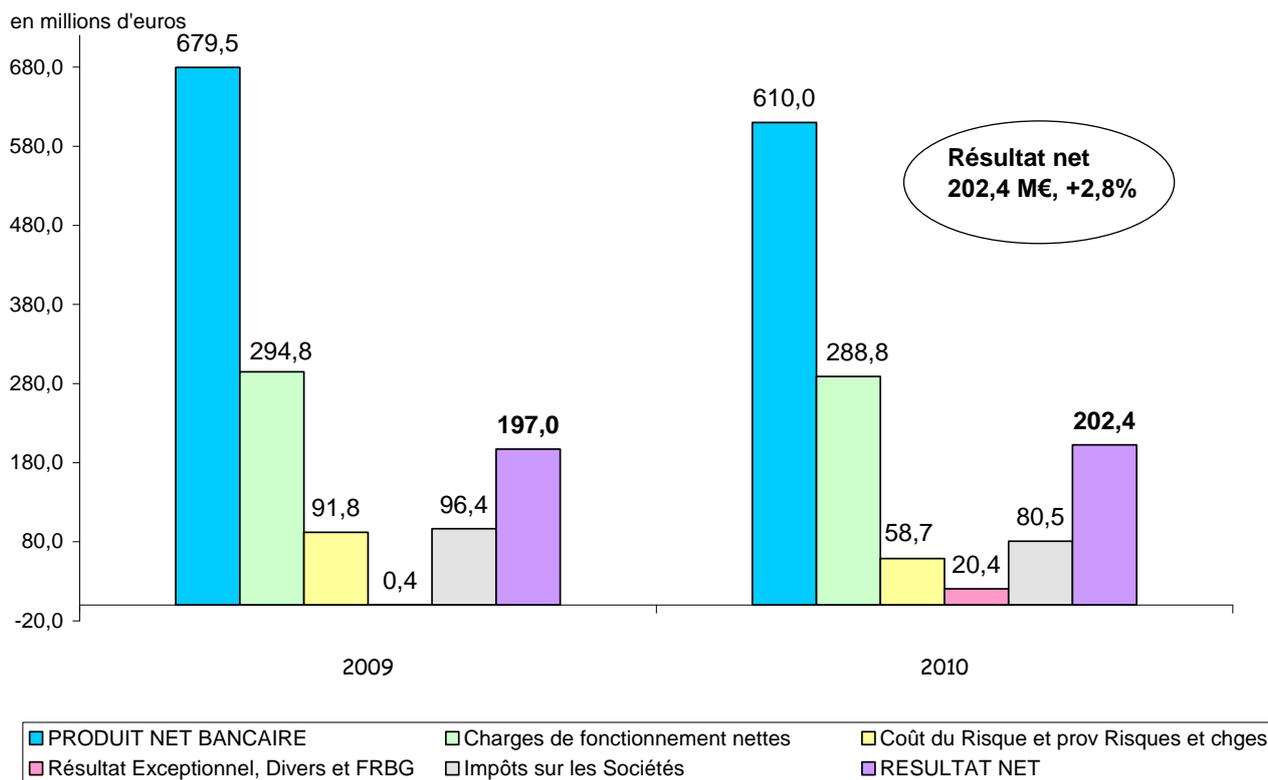
Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

Le Hors-Bilan Social

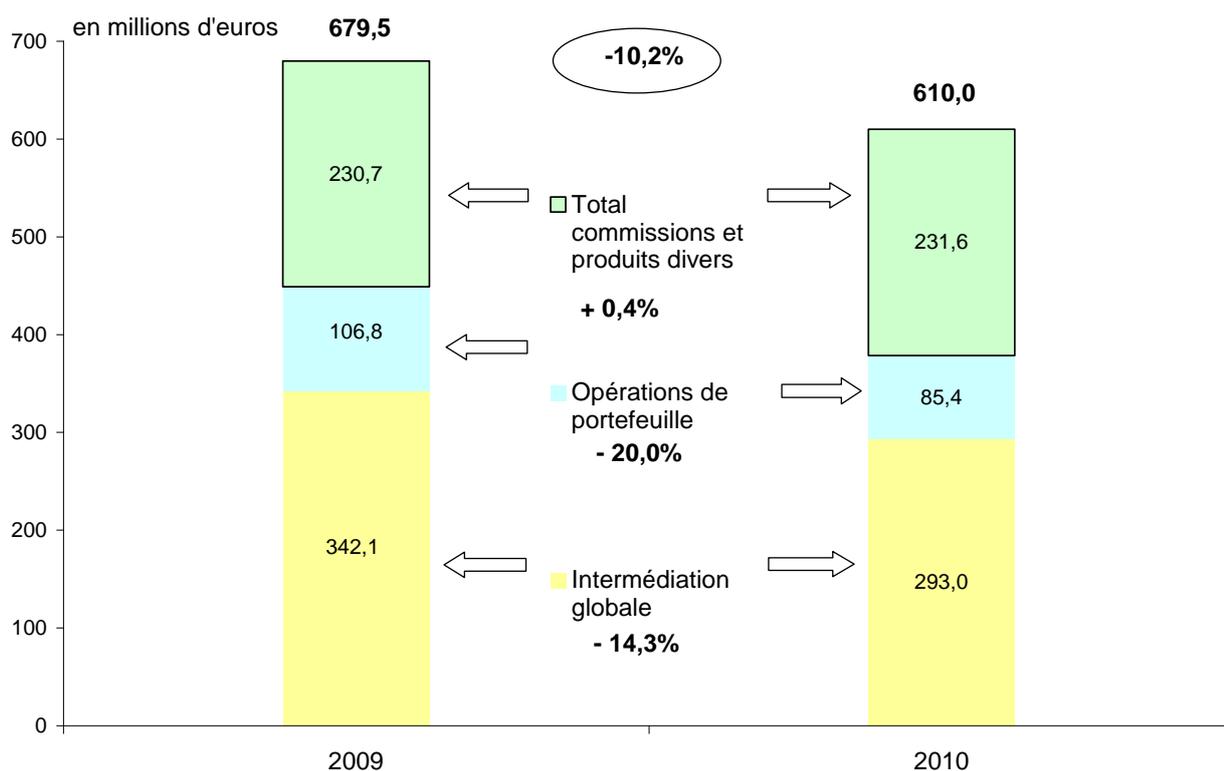
HORS BILAN (en millions d'euros)	2009	2010
Engagements donnés	4 318	4 661
Engagements de financement	3 561	3 907
Engagements de garantie	741	733
Engagements sur titres	17	21
Engagements reçus	2 993	4 273
Engagements de financement	868	1 695
Engagements de garantie	2 107	2 556
Engagements sur titres	17	21

- Les **engagements donnés** augmentent de +7,9% par rapport à 2009 et s'élèvent à 4 661 M€. Ils se décomposent en :
- 3 907 M€ d'engagements de financement, en accroissement de +9,7%.
 - +449 M€/2009 sur les ouvertures de crédit données en faveur de la clientèle.
 - +107 M€/2009 sur les autres engagements donnés en faveur de la clientèle.
 - 733 M€ d'engagements de garantie en baisse de 1% par rapport à 2009.
 - 21 M€ d'engagements sur titres, en hausse de 4 M€ par rapport à 2009.
- Les **engagements reçus** augmentent de 42,8% par rapport au 31 décembre 2009 et s'élèvent désormais à 4 273 M€. Ils intègrent :
- Les engagements de financement, en accroissement de 827 M€. Cette hausse est liée à l'engagement de financement des avances globales reçu par la Caisse Régionale de la part de Crédit Agricole SA.
 - Les engagements de garantie, en hausse de 449 M€ à 2 556 M€ :
 - les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 468 M€ en hausse de 4,5% sur un an ;
 - les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 1 088 M€, en augmentation de 385,8 M€ par rapport à 2009 :
 - +123,4 M€ /2009 sur les engagements internes du crédit agricole, cette hausse s'explique par le maintien du niveau de risque clientèle de la Caisse Régionale,
 - +262,4 M€ /2009 sur les engagements reçus d'établissements de crédit (hors crédit agricole).
 - Les engagements reçus sur titres, du même montant que les engagements donnés sur titres soit 21,5 M€.

Le Compte de Résultat Social



Le Produit Net Bancaire : 610,0 M€



Le PNB s'établit à 610 M€ en 2010. La baisse du PNB s'explique par :

- ❑ La **marge d'Intermédiation Globale** : **293 M€** en baisse de 14,3% par rapport à 2009. Cette diminution s'explique par la protection de la Caisse régionale contre la montée des taux, scénario qui s'est produit tardivement.
- ❑ Les **Commissions clientèles et produits divers** pour 231,6 M€ se composent :
 - des **Commissions clientèles** : **234,5 M€** en augmentation de 1,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est liée aux opérations sur titres avec une regain d'intérêt pour les marchés boursiers (+ 3,4 M€), et à la gestion des comptes (+2,9 M€), atténuée par la baisse des commissions sur compte service (-2,3 M€).
 - des **Marges diverses et produits accessoires** : **-2,9 M€** en variation de -1,8 M€ par rapport à 2009.
- ❑ Les **Opérations de portefeuille** : **85,4 M€** baissent de 20% en un an.

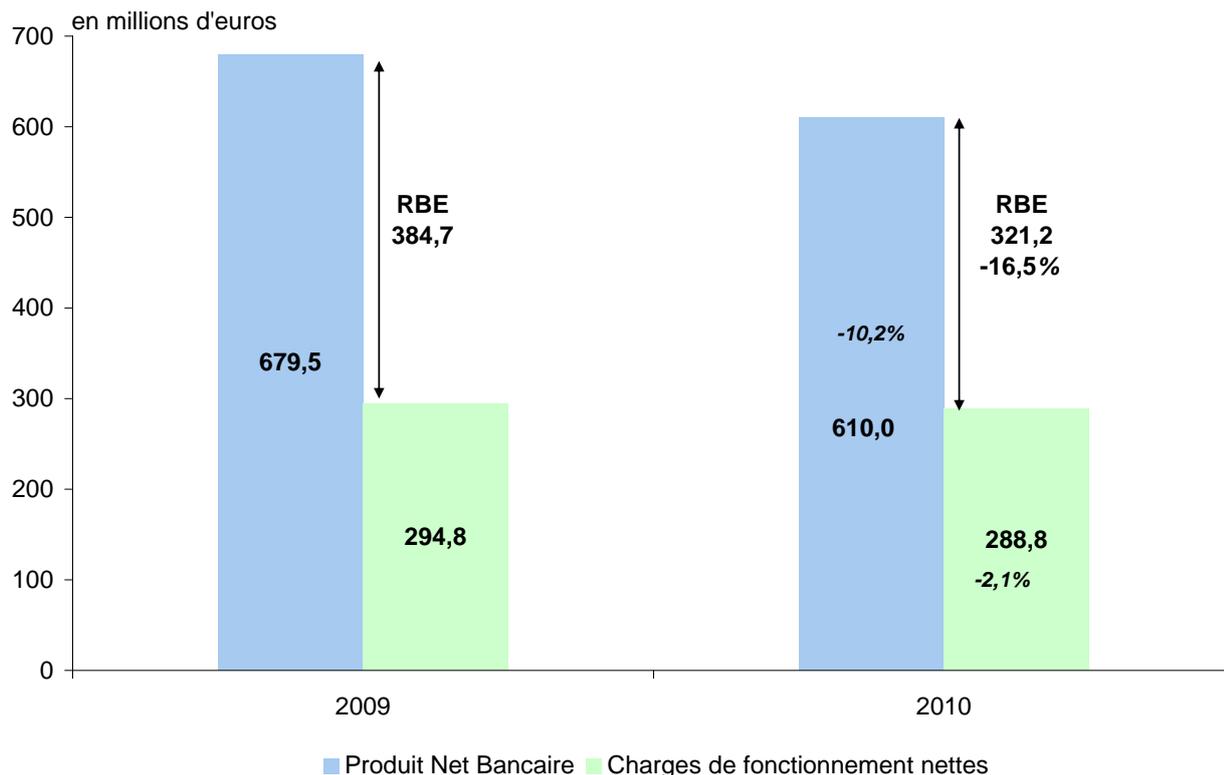
La contribution de la marge sur portefeuille est impactée par le rendement moindre du portefeuille de titres de placement et d'investissement. En 2010, le portefeuille de placement a fait l'objet de 16 M€ de reprises de provisions contre une reprise de 44,6 M€ en 2009. Dans le même temps, les réalisations de plus-values représentent 0,6 M€ en 2010, en baisse de 7,4 M€ par rapport à 2009.

L'exercice se solde par une augmentation du montant des plus-values latentes du portefeuille de titres de placement (46,2 M€ fin 2010 contre 33,7 M€ fin 2009).

La marge sur titres de participations et entreprises liées qui se monte à 45,2 M€, en baisse de -1,2 M€, pâtit de la baisse des dividendes, notamment liée à la cession de la MRA.

Le Résultat Brut d'Exploitation : 321,2 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de 16,5% à 321,2 M€.



□ Les **charges de fonctionnement nettes** sont en baisse de 2,1% par rapport à 2009 pour atteindre **288,8 M€**. Elles se répartissent entre :

- Les **charges de personnel** : **163,2 M€** en baisse de -2,6% par rapport à 2009.

Cette baisse s'explique notamment par l'incidence des refacturations de charges de personnel que ce soit dans le domaine Informatique à CA-TECHNOLOGIES ou dans le domaine Assurances à PACIFICA.

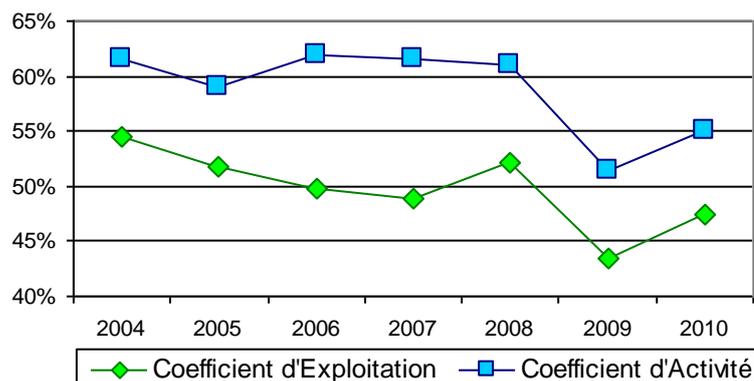
- Les **Autres charges de fonctionnement nettes** : **125,6 M€** en baisse de 1,3% par rapport à 2009.

L'exercice 2010 marque la fin du programme Proxima, démarré en 2005. Par ailleurs, 2010 a enregistré une reprise sur la provision de péréquation (2 M€). Cette reprise a un effet positif sur les comptes et annule la progression réelle des coûts informatiques liée au projet NICE.

- **Délai de règlement fournisseur.**

A l'arrêté du 31 décembre 2010, le poste fournisseur à payer représentait un montant total de 984 591,09 €. Les factures échues de plus de 60 jours représentent 194 396,47€.

Avec la baisse des charges de fonctionnement de 2,1% et du PNB de 10,2%, le coefficient d'exploitation passe de 43,4% à 47,3% tandis que le coefficient d'activité (Charges de fonctionnement / PNB d'Activité Clientèle) passe de 51,4% à 54,7%.



Le Résultat Net Social : 202,4 M€

En M€	2009	2010
Résultat Brut d'Exploitation	384,7	321,2
Coût du risque	-91,8	-58,7
Coût du risque crédit	-75,1	-27,8
Dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits	-14,0	-15,3
Dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires	-6,1	-15,4
Dotations nettes de reprises pour autres risques opérationnel et d'engagement	3,5	-0,3
Résultat net sur Actifs immobilisés	0,4	20,4
Impôts sur les sociétés	-96,4	-80,5
Résultat Net	197,0	202,4

□ Le **Coût du risque de contrepartie** diminue de 47,3 M€ en 2010. La variation en année mobile s'explique principalement par :

- une baisse du coût du risque lié à l'activité de 37,1 M€ par rapport à 2009,
- une reprise en 2010 de 10,2 M€ concernant des titres financiers (CDO).

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits** enregistrent une hausse de 15,3 M€ liée à un renforcement de la provision collective générale (+12,2 M€).

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires** (y compris engagement) enregistrent une hausse de 9,3 M€. Cette dotation s'explique principalement par des dossiers juridiques provenant de l'activité prescription immobilière.

□ Les **dotations nettes de reprises pour risque opérationnel** évoluent favorablement en année mobile. Cela s'explique par la reprise d'une provision sur prêts bonifiés agricoles passée en 2009.

□ Le **Résultat net sur actifs immobilisés s'établit à 20,4 M€** contre 0,4 M€ en 2009. Cette variation correspond principalement à trois événements survenus au cours de l'année 2010 :

- la cession des parts de la MRA (société d'assurance du Crédit Agricole) à Pacifica.
- la dotation aux provisions des titres de participation pour un montant de -9,8 M€ (dont -3,8 M€ sur les titres NDFI),
- la cession de divers actifs immobilisés pour un montant net de -3 M€ :
 - -4 M€ lié à la vente de CDO,
 - +0,3 M€ lié à la vente de CCI,
 - +0,6 M€ lié à la vente de logement de fonction de la Caisse Régionale.

A noter le résultat de cession du CDO est compensé par une reprise de provision équivalente du coût du risque.

□ La **charge fiscale** est en baisse (16,5%) à 80,5 M€. Cette variation trouve une explication conjointe dans la baisse du résultat comptable imposable et dans la diminution de la fiscalité latente.

Après imputation d'une charge fiscale de 80,5 M€, le **Résultat Net social** s'établit à 202,4 M€ en augmentation de 2,8%.

Affectation des Résultats

Les **comptes sociaux de l'exercice 2010** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 31 Janvier 2010. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Avril 2011, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 3,38%, soit 0,10309 euro par titre.
- le paiement d'un **dividende** de 1,30 euros **par Certificat Coopératif d'Investissement.**
- le paiement d'un **dividende** de 1,30 euros **par Certificat Coopératif d'Associés.**

Répartition du résultat (en M€)	2009	2010	Evolution
Intérêts aux Parts Sociales	3,2	2,8	-11,0%
Dividendes aux CCI	20,7	22,2	7,3%
Dividendes aux CCA	17,9	18,6	4,0%
Réserves	155,2	158,7	2,3%
Résultat Net	197,0	202,4	2,8%

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Nord de France			
Année	2007	2008	2009
Evolution des intérêts aux parts sociales	0,06	0,1373	0,1186
Evolution du dividende des CCI	1,15	1,25	1,25
Evolution du dividende des CCA	1,15	1,25	1,25

Les Certificats Coopératifs d'Investissement

La Caisse Régionale Nord de France compte **17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement**, ce qui représente 29,11% des titres constitutifs du capital social au 31 décembre 2010.

Pour l'exercice 2010, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de **1,30€** par titre, en progression par rapport à celui versé l'année passée.

en euros	au 31/12/2009			au 31/12/2010		
	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	16 586 140	50 587 727	28,79%	17 109 818	52 184 945	29,11%
Dont Auto détention (Programme de rachat)	402 933	1 228 946	0,70%	600 184	2 000 242	1,02%

Titres immobilisés dans le capital social dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

en euros	ACHAT en 2009	VENTE en 2009
Nombre de Titres	312 550	-
Cours moyen	15,67	-
Frais de négociation y compris TVA	11 711	-
Montant total	4 908 123	-

en euros	ACHAT en 2010	VENTE en 2010
Nombre de Titres	235 251	38 000
Cours moyen	19,65	21,57
Frais de négociation y compris TVA	11 056	1 960,62
Montant total	4 633 617	817 699

Titres de placement réalisés dans le cadre du contrat de liquidité :

en euros	ACHAT en 2009	VENTE en 2009
Nombre de Titres	44 356	61 948
Cours moyen	15,26	15,96
Montant total	676 691	988 688

en euros	ACHAT en 2010	VENTE en 2010
Nombre de Titres	169 810	164 937
Cours moyen	18,79	18,98
Montant total	3 191 055	3 129 923

Depuis le début de l'année, le cours le plus bas s'est établi à 15,51 euros le 25 Mai 2010 et le cours le plus haut s'est élevé à 23,23 euros le 01 Avril 2010.

Le cours au 31 décembre 2010 s'établit à 18,74 euros. Sur cette base, le projet de distribution de dividende fait apparaître **un rendement pour les porteurs de plus de 6,9%**.

Au 31 décembre 2010, 600 184 titres ont été rachetés par la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés.

Les certificats coopératifs d'investissement et/ou certificats coopératifs d'associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie selon une loi de 2001 par les articles 19 sexdecies à 19 duovicies pour les certificats coopératifs d'investissement et l'article 19 terdecies pour les certificats coopératifs d'associés.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les certificats coopératifs d'investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les certificats coopératifs d'associés ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

Les chiffres clés

	2010	2009	2008	2007	2006	2006
					après division (1)	avant division (1)
CAPITAL						
Capital en fin d'exercice en milliers d'euros	179 287	175 734	173 592	172 183	171 194	171 194
Nombre de parts sociales	27 371 940	26 730 905	26 730 915	26 730 915	26 730 975	5 346 195
Nombre de CCI	17 109 818	16 586 140	15 883 673	15 421 985	15 097 546	3 019 509
Nombre de CCA	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	2 860 163
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)						
Produit net bancaire	609 969	679 543	533 093	574 043	551 197	551 197
Impôts sur les bénéfices	80 532	96 396	38 473	71 624	74 673	74 673
Participation des salariés due au titre de l'exercice	7 306	6 933	4 970	7 335	4 912	4 912
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	202 401	196 980	179 414	195 332	175 273	175 273
Résultat distribué (2)	43 656	41 780	41 399	35 785	29 238	29 238
RESULTAT PAR TITRES (en euros)						
Parts sociales, CCI ET CCA						
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,44	3,42	3,15	3,46	3,12	15,61
PERSONNEL (en milliers d'euros)						
Effectif moyen (hors intérimaires)	2553	2 498	2 515	2 477	2 488	2 488
Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement) (3)	102 920	111 042	107 385	105 939	103 758	103 758
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	60 293	56 524	52 013	50 315	52 957	52 957
RATIO DE RENTABILITE						
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	7,93%	8,28%	8,09%	9,46%	9,28%	9,28%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,90%	0,91%	0,91%	1,06%	0,99%	0,99%

(1) Avant division du nominal du CCI par 5.

(2) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 22 Avril 2011

(3) L'intégralité de la refacturation est affectée sur la masse salariale.

Comptes annuels sur base consolidée

Activité des Filiales et Participations

Les Participations

- Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale Nord de France a augmenté sa part de détention dans la société Nord Capital Investissement, passant de 88,09% à 91,94% des parts de détention.
- Au cours du 3^{ème} trimestre 2010, la Caisse Régionale Nord de France a cédé l'intégralité de ses actions dans la Société MRA CA à PACIFICA.

Les Filiales Consolidées

□ La bancassurance en France

▪ Les Caisses Locales

Ce sont les **sociétés civiles coopératives et mutualistes** qui regroupent les 239 000 sociétaires du CA Nord de France avec trois fonctions essentielles :

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des 64 Assemblées générales annuelles rassemblant près de 20.000 sociétaires et clients. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elles détiennent près de la moitié du capital de la Caisse Régionale Nord de France et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la Caisse Régionale;
- les Caisses locales, conformément à leurs statuts, jouent un rôle important dans l'organisation de la distribution du crédit. C'est notamment par elles que passent les délégations crédit exercées par le personnel en contact avec la clientèle,
- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole dans le Nord – Pas-de-Calais au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles proposent notamment aux associations de leur environnement des aides au développement local (pour l'emploi, la réinsertion et la culture) et, depuis la fin 2009, elles sont le relais entre l'association Point Passerelle et les personnes victimes d'un accident de la vie, que cette association peut aider.

Les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Nord de France sont au nombre de 68. Au 31 décembre 2010, la somme de leurs résultats atteint 5,7 M€.

▪ L'assurance des biens et des personnes

La **S.A. MRA** a pour objet de pratiquer toutes opérations d'assurance relevant du régime IARD telles qu'elles ressortent de la classification par branches et sous-branches visées par les dispositions des articles L310-1, L321-1 et R321-1 du code des Assurances. Les contrats d'assurances de la S.A. MRA sont commercialisés exclusivement par le Crédit Agricole Nord de France et font l'objet d'une convention de distribution.

Le Résultat Net Social de la S.A. MRA s'élève à 1,4 M€ au 30 Juin 2010. La Caisse régionale a cédé l'ensemble de ses actions à la société PACIFICA au 1^{er} juillet 2010.

□ Le pôle Belgique

▪ SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 66,7% des intérêts économiques du Crédit Agricole de Belgique. Elle est conjointement détenue par la Caisse Régionale Nord de France (45%), la Caisse Régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole SA (10%).

▪ SA Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique est détenu à 22,5% par la Caisse régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA.

Le Crédit Agricole de Belgique consolide et détient 100% d'**EuropaBank**, banque destinée aux particuliers et commerçants, 100% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne et 100% de **Crédit Agricole Assurances**, spécialisée dans l'assurance.

□ **Le capital développement**

▪ **Nord Capital Investissement (Ex-Participex)**

Société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. Suite à une augmentation de sa prise de participation en 2010, la Caisse Régionale détient désormais 91,94% des parts. Le résultat net social de NCI s'élève à 0,4€ au 31 décembre 2010.

▪ **Vauban Finance SA**

Société de capital développement qui intervient dans des opérations financières de haut de bilan dans le secteur des PME. A fin 2010, NCI détient 100% de Vauban Finance SA.

Le résultat net social de Vauban Finance SA est bénéficiaire de 6,2 M€ au 31 décembre 2010.

□ **Le pôle Immobilier**

Le pôle Immobilier s'est développé suite à l'acquisition d'Imm-Nord fin 2006 et l'acquisition d'Arcadim en 2007, sociétés détenues via la SAS NDFI. En 2009, la société Nacarat est entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale.

▪ **SAS Créer**

La SAS Créer est entrée dans le périmètre de consolidation en 2006 et fait l'objet d'un palier de consolidation depuis 2007. La part de détention de la Caisse Régionale est de 30%. Son résultat net social est de 0,4 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **Nacarat**

La société Nacarat, résultat de la fusion de la SAS Palm Promotion avec Bati Conseil Immobilier et SEDAF, est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle est détenue à 30,8 % par le Crédit Agricole Nord de France et à 69,2% par la société Rabot Dutilleul. Son résultat net social est de 6,6 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **La Foncière de l'Erable**

La Foncière de l'Erable (ex SA SEDAF) est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 5,3 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **SCI Euralliance**

La SCI Euralliance détient un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Sa surface locative est de 11 088 m². Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 1,5 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **SCI Crystal Europe**

La SCI Crystal Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 11 145 m². Elle est détenue à 100% par le Crédit Agricole Nord de France, depuis la cession de la MRA. A fin 2010, son taux d'occupation est de 87%. Son résultat net social est de -0,03 K€ au 31 décembre 2010.

▪ **SCI Quartz Europe**

La SCI Quartz Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 8 459 m². Elle est détenue à 100% par le Crédit Agricole Nord de France, depuis la cession de la MRA. A fin 2010, son taux d'occupation est de 78%. Son résultat net social est de -0,3 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **SAS NDFI**

La SAS NDFI détient les réseaux d'agences Imm-Nord (100%) et Arcadim (100%). Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de -9,1 M€ au 31 décembre 2010.

- **Imm-Nord**

La SAS Imm-Nord gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS NDFI. Son résultat net social est de -0,8 M€ au 31 décembre 2010.

- **Caryatides Finance**

La société Caryatides Finance gère une partie de l'activité de la SAS Imm-Nord. Elle est détenue à 63% par la SAS Imm-Nord. Son résultat net social est de 70K€ au 31 décembre 2010.

- **Arcadim**

La société Arcadim gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de - 3,8 M€ au 31 décembre 2010.

Le périmètre de consolidation

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec la Commission Bancaire, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2010 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord-de-France regroupent la Caisse Régionale Nord de France, ses 68 Caisses Locales, ses filiales : le palier Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique, le pôle capital développement avec la SA Vauban Finance et Nord Capital Investissement (ex-SA Participex) ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la SAS Créer, la SCI Euralliance, les SCI Crystal et Quartz Europe, la Foncière de l'Erable, la SAS Immnord, Caryatides Finance, la SAS NDFI (ex SAS JPF), la SARL Arcadim Fusion ainsi que dorénavant la société Nacarat.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Methode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	% d'intégration	% quote-part du résultat
BELGIUM CA SAS	Proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	Proportionnelle	22,5%	30,0%	30,0%	30,0%
NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CL NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Assurances du CA Nord de France(abs par 0	Neutre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Globale	91,9%	93,6%	100,0%	93,6%
SCI EURALLIANCE EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CREER SAS	Equivalence	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
SCI CRYSTAL EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS IMMORD	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nord de France Immobilier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CARYATIDES FINANCE	Globale	88,0%	88,0%	100,0%	88,0%
SAS ARCADIM FUSION	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI QUARTZ EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SA Foncière de l'Erable	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NACARAT	Equivalence	30,8%	30,8%	30,8%	30,8%
MRA (cession NDF)	Globale	57,5%	57,5%	100,0%	57,5%
VAUBAN FINANCE	Globale	100,0%	93,6%	100,0%	93,6%

Il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la Caisse régionale.

Le Bilan Consolidé

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 25 832 M€, en progression de 4,1% par rapport à 2009.

L'Actif

ACTIF (en M€)	2009	2010	Evol 2010/2009
Caisses, banques centrales, CCP	169	161	-4,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	136	170	25,2%
Instruments dérivés de couverture	12	2	-86,8%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 274	2 371	4,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	21 114	21 687	2,7%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	359	590	64,6%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts	275	403	46,7%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	395	379	-4,1%
Ecart d'acquisition	76	69	-9,3%
Total Actif	24 809	25 832	4,1%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes d'actif suivants :

- ✓ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils progressent de 34 M€. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les titres de transaction selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers disponibles à la vente** : ils augmentent de 97 M€. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance**: ils augmentent de 231 M€, et s'expliquent principalement par la souscription d'emprunt d'Etat.
- ✓ **Les immobilisations, immeubles de placement et participations dans des entreprises mises en équivalence** : ce poste, quasi stable, baisse de 16 M€.

Le Passif

PASSIF (en M€)	2009	2010	Evol 2010/2009
Banques centrales ,CCP	0	0	NS
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	544	608	11,8%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	17 476	17 655	1,0%
Dettes représentées par un titre	2 829	3 465	22,5%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts	471	496	5,2%
Provisions techniques des contrats d'assurance	59	0	-100,0%
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	673	679	0,9%
Capitaux propres part du Groupe	2 639	2 803	6,2%
Intérêts des minoritaires	118	127	7,1%
Total Passif	24 809	25 832	4,1%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes de passif suivants :

✓ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature** : ils augmentent de 64 M€ en 2010 par rapport à 2009. Cette catégorie de passifs financiers concerne les instruments dérivés de couverture de la Caisse Régionale ainsi que les Bons à Moyen Terme Négociables Structurés émis par la Caisse régionale.

✓ **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle** : ce poste augmente de 179 M€ essentiellement à cause de l'accroissement des comptes à vue créditeurs des clients auprès de la banque (+83,6 M€). L'accroissement du poste provient également des dettes envers les établissements de crédit qui varient de +93,7 M€ entre 2009 et 2010.

✓ **Dettes représentées par un titre** : +636 M€ par rapport à 2009 ; la Caisse régionale a privilégié un refinancement sous forme de CDN en 2010, le marché étant favorisé par des taux bas et un excédent de liquidité.

✓ **Les capitaux propres part du Groupe**: ils augmentent de 164 M€ entre 2009 et 2010. Avec l'augmentation des réserves (+108,5 M€), l'augmentation du résultat consolidé représente la seconde explication de la hausse de ce poste (+27,4 M€ en 2010).

Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2009	2010	Evol 2010/2009
PRODUIT NET BANCAIRE	731,3	677,7	-7,3%
Charges de fonctionnement	-356,7	-353,0	-1,1%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-24,0	-24,4	1,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	350,7	300,4	-14,3%
Coût du Risque	-106,7	-65,9	-38,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	243,9	234,6	-3,8%
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	-0,4	2,1	ns
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,8	-1,8	ns
Ecart d'acquisition	0,0	-3,8	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	244,4	231,1	-5,4%
Impôts sur les Sociétés	-72,9	-68,7	-5,8%
Resultat net sur activités abandonnées	0,0	37,6	NS
RESULTAT NET	171,5	200,1	16,7%
Intérêts minoritaires	-6,4	-7,6	17,8%
RESULTAT NET Part du Groupe	165,1	192,6	16,6%

Avec un périmètre de consolidation quasi identique à celui de l'année précédente, le produit net bancaire du groupe est en baisse à 677,7 M€ (-7,3%). Parallèlement, les charges de fonctionnement diminuent de 1,1%.

Les différentes composantes du PNB sont les suivantes :

- -61,3 M€ liés à la Caisse Régionale Nord de France. La baisse du PNB de la Caisse s'explique principalement par la couverture du risque de taux qui vient grever la marge de transformation.
- -17,6 M€ liés à la MRA CA qui n'est reprise que sur le premier semestre.
- +12,2 M€ liés à Vauban Finance (changement de périmètre) : 37,81% de parts de détention en 2009 à 100% en 2010.

La baisse des charges de fonctionnement de -1,1% provient pour majeure partie de la Caisse régionale.

L'évolution des dotations aux amortissements et dépréciations (-1,7%) est le reflet des investissements de la Caisse régionale dans son réseau d'agences bancaires, projet initié en 2005 et arrivant à terme en 2010.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'accroît de 14,5 % à 300,4 M€.

Les risques de contreparties et opérationnels sont en baisse par rapport à 2009 de 40,9 M€. Cette baisse est principalement causée par la diminution du coût du risque de la Caisse régionale Nord de France.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 2,1 M€ en 2010 ; ils proviennent de l'intégration en 2010 du palier de Nacarat (2,1 M€) ainsi que du résultat de SAS CREER (49 K€)

Le résultat net sur activités abandonnées est constitué de la plus value de cession de la MRA CA.

A l'inverse, les pertes sur actifs immobilisés représentent également -1,8 M€ en 2010.

Enfin, à -68,7 M€, l'impôt sur les sociétés est en baisse de 5,8%.

Le Résultat Net Part du Groupe progresse de 16% à 192,6 M€.

La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France

Contribution Nette par Entité et par Pôle - en M€	2009	2010	Evol 2010/2009
Pôle Bancassurance France	167,0	182,4	9,2%
Caisse Régionale Nord de France	161,8	178,5	-
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	197,0	202,4	-
dt retraitements IAS et Consolidation	-35,2	-23,9	-
Caisses locales NDF	2,1	2,5	-
S.A. MRA	3,2	1,4	-
Pôle Capital Investissement	-5,8	10,6	NS
Vauban Finance	-1,0	8,4	-
Participex SA	-4,8	2,3	-
Pôle Belgique	8,9	7,0	-20,8%
Belgium CA SAS (société Holding)	-0,1	-0,1	-
SA Crédit Agricole (Belgique)	9,0	7,1	-
Pôle Immobilier	-5,0	-7,5	48,7%
SCI Euralliance	1,5	1,5	-
SAS Créer	-0,1	0,0	-
SCI Crystal Europe	-0,7	0,0	-
SCI Quartz Europe	-1,1	-0,3	-
SAS NDFI	0,4	-3,6	-
Imm nord	-0,7	-0,8	-
Caryatides Finance	0,0	0,1	-
Arcadim	-3,2	-4,1	-
Nacarat	0,7	2,1	-
Foncière de l'Erable	-1,8	-2,4	-
Résultat Net Consolidé Part du Groupe	165,1	192,6	16,6%

L'année 2010 a été marquée par la cession de la filiale assurance de la Caisse régionale à PACIFICA, filiale d'assurance de Crédit Agricole SA.

□ Le pôle bancassurance en France

Le résultat consolidé de la Caisse Régionale Nord de France est en progression de 10,3% à 178,5 M€, principalement du fait de la valorisation de ses Instruments Financiers à Terme (-29,6 M€ en 2009 contre -9,6 en 2010) en application des normes IFRS, et à la hausse de son résultat social (+2,8% par rapport à 2009).

Le résultat des Caisses locales reste stable, après une forte baisse constatée en 2009 suite à la réforme des relations financières entre les Caisses Locales et la Caisse Régionale. En effet, les Caisses Locales ont cessé leur activité de cautionnement au profit de la Caisse régionale.

Le résultat 2010 de la MRA CA (constaté pour le 1^{er} semestre 2010) reste stable par rapport à 2009.

□ Le pôle Belgique

Ce pôle affiche une baisse de sa quote-part consolidée de 20,8%. Cette situation résulte en partie d'une diminution des résultats de CA Belgique (-1,8 M€ / 2009). Cette baisse provient essentiellement d'un boni d'impôt issu des exercices antérieurs comptabilisés au 4^{ème} trimestre 2009.

□ Le pôle Capital Investissement

L'activité capital investissement est marquée par une forte hausse de sa contribution au résultat IFRS consolidé 2010. Cette hausse s'explique par le changement de méthode de consolidation de la société Vauban Finance (auparavant Mise En Equivalence et dorénavant en Intégration Globale) lié au rachat par la Caisse Régionale de l'intégralité des titres de la Société.

A noter que Nord Capital Investissement et Vauban Finance ont opté pour un classement comptable IFRS « Titres disponibles à la vente » pour leur portefeuille de participations.

□ Le pôle Immobilier

Ce pôle contribue négativement au résultat du Groupe (-7,5 M€ en 2010). La Société NACARAT marque une forte progression de sa quote-part (2,1 M€ en 2010 contre 0,7 M€ en 2009).

La gestion des risques encourus par le Groupe

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants*:

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spread* de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation biannuelle à l'organe délibérant.**

La surveillance **des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents**, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de trésorerie, de liquidité et de couverture.

(*) : Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2010 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

VI - 1 / Risque de crédit

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

VI - 1 - 1 / Définition et organisation en place

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

- La banque de détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque corporate : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

La **politique crédit** présentée au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

Marché des Particuliers

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients. Sont exclus les clients présentant des incidents caractérisés de paiement sur leurs comptes.

Marché des Professionnels et de l'Agriculture

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques.

Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale souhaite poursuivre l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critère personnel, critère financier, critère économique, critère patrimonial, et critère juridique. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note Bâle II.

Marché des Entreprises

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière.

Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives, la notation interne et externe de la contrepartie.
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation. »
- La Banque de Détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque *Grande Clientèle* : marchés des Entreprises, des Collectivités, des Institutionnels et des Professionnels de l'immobilier.

L'approche de la rentabilité des opérations soumises à la décision du délégataire ou du Comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation Bâle 2 et des perspectives de la relation bancaire.

Les garanties sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa cotation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée, de même que le recours aux organismes de caution externes suivants :

- FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements groupe de risque supérieurs à 5% de ses Fonds propres) ;
- OSEO et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME, notamment dans le cadre des mesures gouvernementales de soutien à l'économie ;
- CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

VI - 1 - 2 / Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les engagements de crédit (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail sont notés par l'outil LUC, avec des modèles IRB [PD, LGD, CCF] calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.

Les engagements (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle (hors banques) sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions, dont deux de défaut. Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont quant à eux estimés au travers de l'outil OCE.

Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à l'outil de consolidation comptable PYRAMIDE.

A noter que les autres actifs font l'objet d'un traitement en approche Standard dans les déclarations PYRAMIDE (les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM- traité en transparence) à l'exception du portefeuille Actions qui fait l'objet d'une approche IRB forfaitaire dans les déclarations PYRAMIDE.

VI - 1 - 3 / Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division et de partage des risques, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites de risques, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- Une **limite globale d'encours crédit** qui fixe le cadre dans lequel la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio « Toutes ressources CAM / Toutes créances » supérieur ou égal à 65%.
- **Des limites globales sectorielles** qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les LBO, les Professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques

- Des **limites individuelles de risque par contrepartie** déterminées en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées.
- Des **limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, défauts, retards de plus de 30 jours, notations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

Processus de gestion des risques

Sur la Banque de Détail :

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

L'unité chargée du suivi des risques, rattachée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques : dossiers à plus de 30 jours d'irrégularité (débits, retards prêts), découverts autorisés sans mouvement créditeur depuis 3 mois, différés cartes non couverts par le solde du compte. Enfin, cette unité réalise, dans chacun des 26 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

Sur la Banque Grande Clientèle :

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Institutionnels, Collectivités et Promotion Immobilière, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter mensuellement les situations les plus sensibles (nouveaux CDL, débits et retards prêts de plus de 30 jours, débits de comptes en devises, dégradations de note Bâle II ou de cotation Banque De France ...).

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires Spéciales (encours significatifs en procédure amiable, déclassés en créances douteuses). En outre, un point mensuel est fait sur les dossiers classés comme sensibles.

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur l'ensemble des dossiers Entreprises ayant une cotation ANADEFI et Banque de France dégradée, et ce, indépendamment de l'évolution de la cotation, sur les syndications et sur les LBO.

Au-delà, un **Comité des Risques** se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directions de marchés, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions. En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse Régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,

- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

A fin décembre 2010, 754 M€ d'engagements (9,5% des engagements), dont 190 M€ d'encours (3% des encours de la Direction des entreprises), sont couverts par FONCARIS.

VI - 1 - 4 / Evolution de l'exposition au risque de crédit

Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

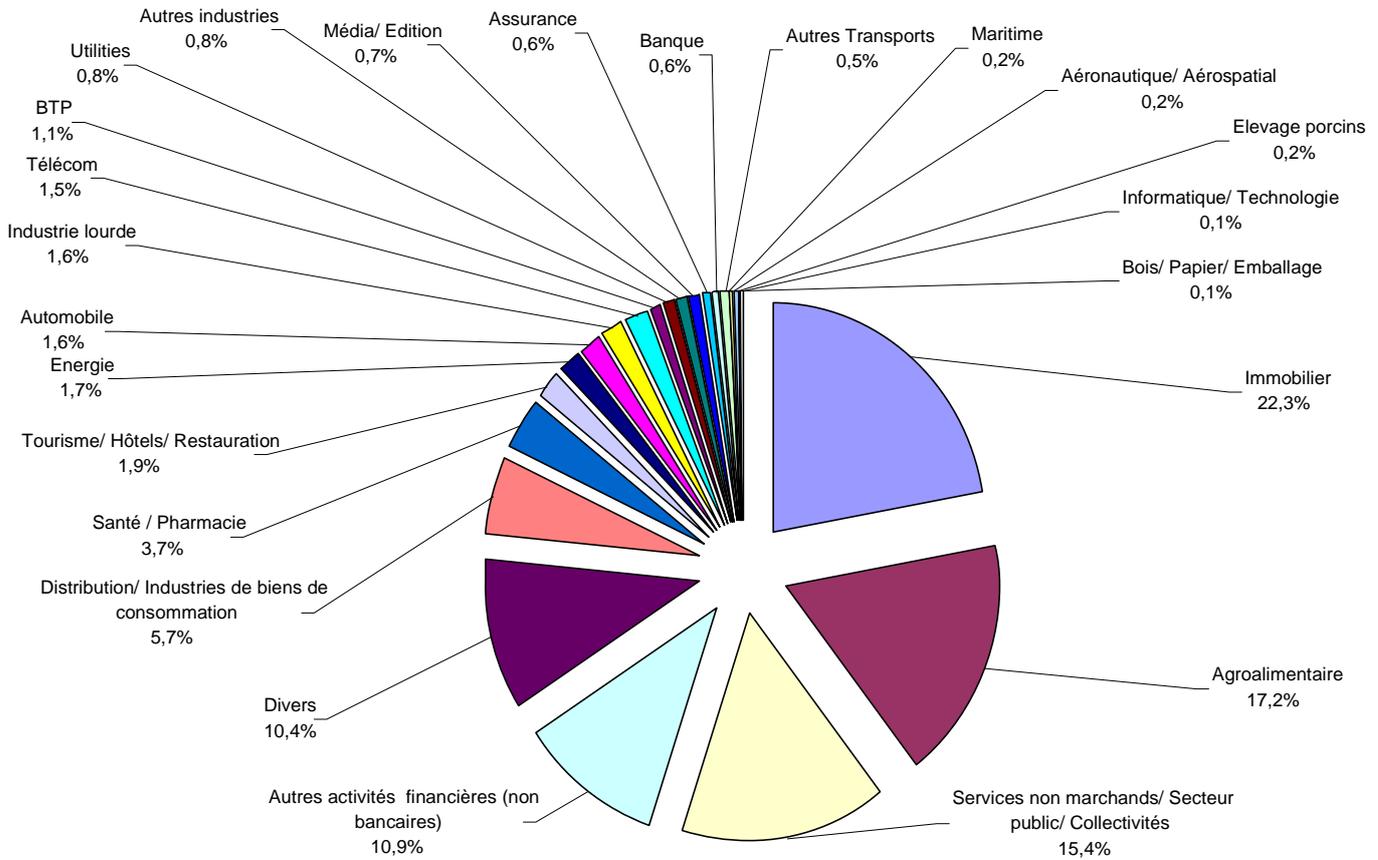
- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (ou six pour les créances sur les collectivités locales compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 31 Décembre 2010, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 396 M€ contre 375 M€ au 31 décembre 2009, en hausse principalement sur l'Immobilier et sur le marché des Entreprises. **Le taux de CDL** s'affiche à 2,15 % contre 2,21% au 31 décembre 2009.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 64,29% contre 64,93% au 31 Décembre 2009.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une **provision générale crédits** dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole SA. Au 31 décembre 2010, cette provision s'élève à 80.9 M€ comparativement à 65,6 M€ au 31 décembre 2009.

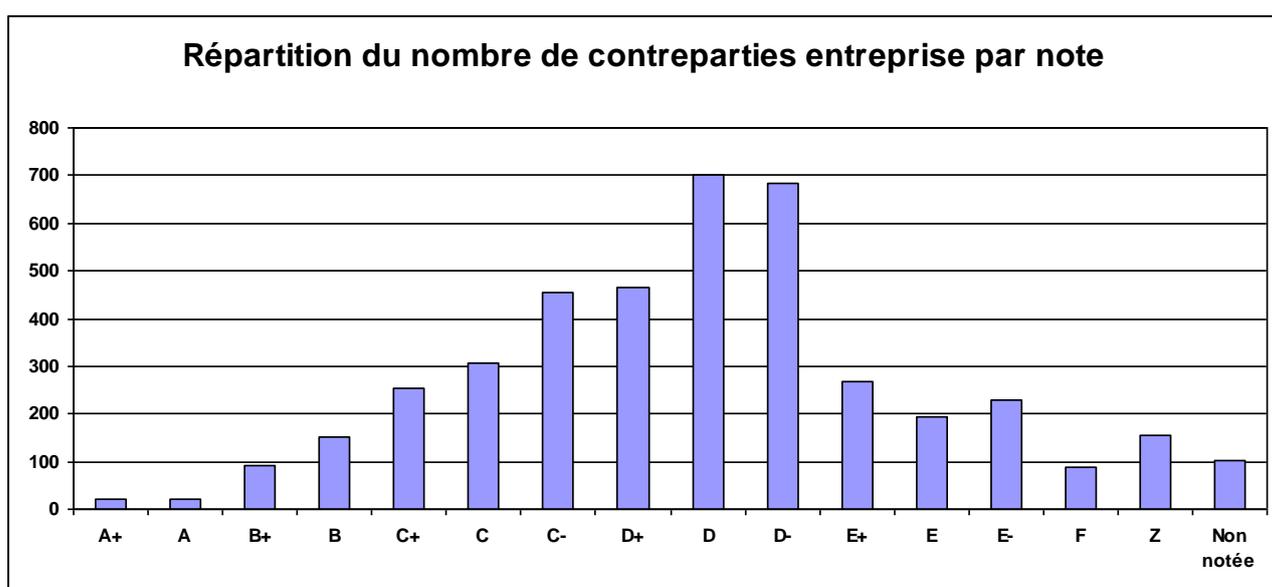
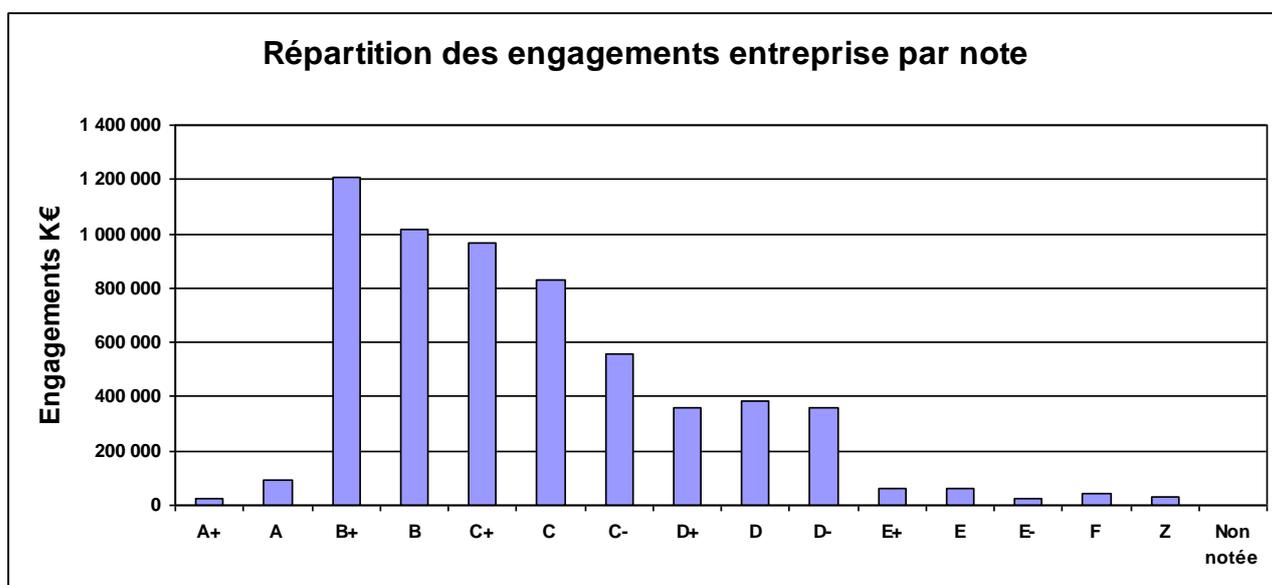
Répartition de l'EAD par filière à fin décembre 2010



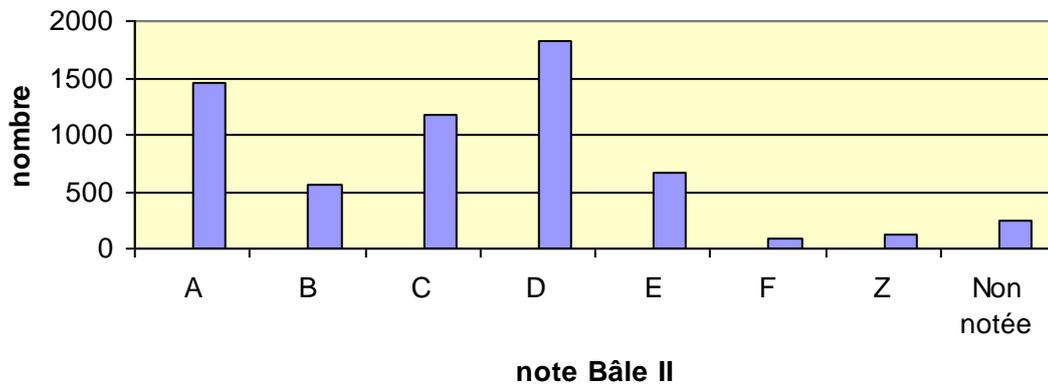
Qualité des encours Grandes clientèles (portefeuilles Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière de la Caisse régionale)

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des contreparties Entreprises, Administrations et Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. **Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,98% des encours portés par la Caisse Régionale, hors Banque De Détail.**

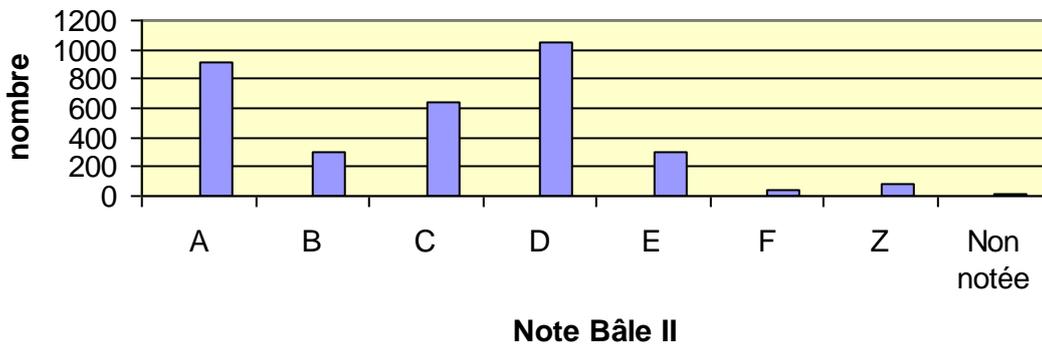
Répartition du nombre de contreparties et des engagements du segment Entreprises par grade de note, au 31 Décembre 2010 (Source OCE) : 6Mds€



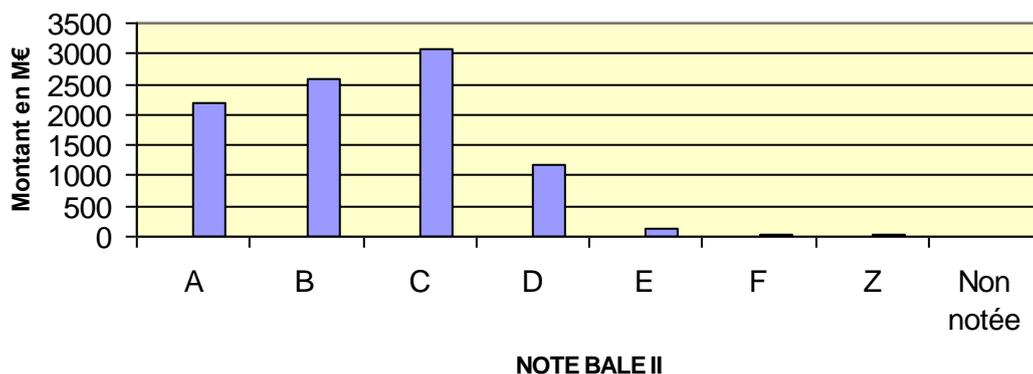
Répartition du nombre total de tiers "grande clientèle" par grade de note Bâle II au 31/12/2010 (source OCE)



Répartition du nombre de tiers "grande clientèle" avec engagements par grade de note Bâle II au 31/12/2010 (source OCE)



Répartition des engagements des entreprises, collectivités et promotion immobilière au 31/12/2010 - source OCE



VI - 1 - 5 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit en 2011

Bien qu'il soit encore difficile d'afficher un optimisme sans faille du fait des incertitudes qui perdurent sur la solidité de la reprise économique, la montée des risques vécue jusqu'en début d'année 2010 semble désormais circonscrite. Dans l'ensemble, les entreprises connaissent une croissance de leur activité et une amélioration de leur rentabilité de bon augure pour les perspectives d'évolution des risques en 2011.

Sur le marché des Particuliers, l'organisation du recouvrement mise en place depuis le 2^d semestre 2009 a démontré son efficacité pour faire face aux difficultés financières des ménages. Il est en revanche observé, une progression des risques sur les financements d'immobilier locatif, notamment dans des résidences de loisirs, liée à la défaillance des gestionnaires ou à la baisse des loyers.

Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, la démarche d'anticipation des besoins des clients et de leur traitement dans le cadre du dispositif gouvernemental reste opérationnelle et efficace.

Sur le marché de l'Agriculture, l'évolution favorable du prix des céréales, la forte diversité des productions et la qualité des structures d'exploitation devraient contribuer au maintien d'un coût du risque limité.

VI - 2 / Risques financiers

Le **contrôle des risques financiers du groupe Crédit Agricole S.A.** est structuré à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Middle Office

La Caisse régionale dispose d'une fonction de *Middle Office* chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés.

La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Responsable du pôle Comptable.

Comité Financier

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marchés, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne.

Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marchés et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité Financier valide les opérations individuelles au regard d'une liste d'instruments autorisés fixée par le Comité d'approbation des nouveaux produits.

Le Comité Financier regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques : la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le Directeur du Marché des Particuliers, le Directeur du Marché des Professionnels et Agriculteurs, le Directeur des Entreprises, le responsable du Pôle Comptable, le responsable de la Comptabilité, la responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier ainsi que la responsable du Middle Office qui en assure le secrétariat.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1^{er} degré, du Middle Office au 2nd degré 1^{er} niveau et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2^{ème} niveau.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risques (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour décision au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

VI - 2 - 1 / Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La gestion des risques de marchés a pour objectif de mesurer et encadrer les expositions au risque de marchés afin de respecter le dispositif de suivi des risques préconisé par Crédit Agricole SA et les limites internes validées par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le *Trading book* et le *Banking book*. La variation de juste valeur du *Trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *Banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marchés sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle déontologique nécessaires pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marchés respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale relative à ce risque est réalisée chaque mois selon un scénario catastrophe et hebdomadairement selon un calcul de *Value at Risk*, afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

VI -2-1-1 / Exposition aux risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte avec notamment la *Value at Risk* et les scénarii de stress.

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la **Value at Risk (VaR)**. La Caisse régionale est dotée du modèle de calcul de VaR développé pour le Groupe Crédit Agricole SA par sa filiale Amundi Asset Management.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR de façon hebdomadaire et le modèle VaR qu'elle utilise, à l'instar du Groupe, se fonde sur des distributions historiques.

Le modèle définit les scénarios futurs possibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché sur un historique de 10 ans (matrice de moyen terme) et de 3 ans (matrice de court terme). **La Caisse régionale calcule la perte maximale sur son portefeuille de titres à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%.**

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres en portefeuille au titre des excédents de Fonds Propres Disponibles s'élevait à 28,2 M€ au 31 Décembre 2010.

La ventilation de la VaR du portefeuille de titres détenu par poche d'actifs est la suivante :

VaR à 1 mois à 99%

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	30 juin 2010	31 décembre 2010
Taux	5,1	4,9	5.5
Actions	26,6	24,5	21.1
Gestion alternative	2,8	1,9	1,6
Total	34,5	31,3	31,3

La VaR Actions est calculée hors éléments de couverture.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature,
- par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

Les stress scenarii

Consciente des limites de ce modèle, la **Caisse régionale utilise également des scenarii de stress** appliqués au portefeuille de titres. Ces scenarii de stress sont définis par la Direction des Risques de Crédit Agricole SA selon les règles et pratiques du Groupe Crédit Agricole SA.

Ces calculs de scenarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le scénario catastrophe Groupe Crédit Agricole SA est le suivant :

	Taux courts	Monétaire Dynamique	Taux longs	CAC 40	Gestion Alternative
Variation	2%	-2,5%	2%	-20%	-10%

Le scénario catastrophe est calculé quotidiennement.

Une limite globale de perte (le montant des plus values latentes doit couvrir l'impact du scénario catastrophe Groupe) est calculée ; un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse Régionale .

La Caisse régionale couvre partiellement son portefeuille d'OPCVM et de BMTN actions. Au 31 Décembre 2010, cette couverture par des contrats d'options sur indices a généré un résultat brut de – 3.6 M€.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de transaction**

La Caisse régionale est exposée au risque action sur des titres et instruments dérivés dont la performance est indexée sur des indices actions, valorisés à la juste valeur en résultat.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 106.3 M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 35.6 M€.

Portefeuille de placement exposé au risque action au 31/12/2010 :

En M€	Encours en M€	Plus et Moins Values latentes	Plus et moins values externalisées
BMTN	50.4	-9.5	- 0.2
OPCVM	91.4	-6.6	-
Swaps	50	-9.1	-
Contrats de couverture	54	-3.6	-
TOTAL	245.8	-28.8	-0.2

- **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a activé, **à compter du 22 juillet 2008**, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 31 Décembre 2010, 1 710 982 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 31 Décembre 2010, **600 184 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 10.1 millions d'euros.**

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Au 31 Décembre 2010, la Caisse Régionale ne détient pas de portefeuille de négociation, elle n'est donc pas soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

VI -2-1-2 / Risques particuliers induits par la crise financière

La Caisse Régionale avait souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 M€ de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les deux/tiers auprès de CALYON (ex-CA CIB) et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. **Au 31 Décembre 2010, le stock résiduel est de 20 M€, deux CDO étant arrivés à échéance le 30 juin et un CDO ayant été cédé en juin pour 60% de sa valeur nominale.**

Les valorisations sont suivies au minimum mensuellement et un suivi des noms impliqués est réalisé en complément du suivi de l'émetteur.

Ces titres ont été classés dès l'origine en titres d'investissement car l'intention est de les détenir jusqu'à leur remboursement. Ils ne comportent pas d'exposition aux *subprime*.

CDO	Bespoke	Lennox
Nb de noms	91	220
Nominal	10 M€	10 M€
Maturité	30/12/2012	20/03/2011
Notation initiale	A-	A
Notation actuelle	B / Watch neg	D

Caractéristiques des expositions sur CDO

Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	20 M€
Nature de la tranche (super senior, mezzanine,,junior...)	mezzanine
Portefeuille comptable (trading, AFS,...)	HTM
Nature des sous-jacents (high grade, mezzanine,...)	credit corporate
Point d'attachement	
Subordination initiale	5.46%
Subordination actuelle minimum	3.92%
% d'actifs subprime sous-jacents	
dont originé en 2005 et avant	0
après 2005	0
% d'actifs Alt-A sous-jacents	
0	
% d'actifs Mid-prime sous-jacents	
0	
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat au 31/12/10 (depuis origine)	-10.9 M€
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres au 31/12/10 (depuis origine)	0
% total de décotes des CDO au 31/12/10(cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L / exposition brute)	54.5%
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations)	8.8 M€
Autres caractéristiques pertinentes (échéance des parts, notation ...)	

Au-delà, la Caisse régionale détenait un BMTN de 20 millions d'euros dont l'agent calculeur était Lehman Brothers, titre garanti en capital à l'échéance par RBS. Ce titre a été remboursé en février 2010.

VI -2-1-3 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour 2011

La Direction Générale du Crédit Agricole Nord de France a redéfini sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2010, et mis en œuvre les axes de gestion décidés afin de réduire son exposition aux risques de marché et rechercher une régularité des revenus d'intérêts.

Cette politique de réduction des risques sera poursuivie opportunément, selon la nature des titres et des positions en portefeuille, afin d'inscrire la contribution des fonds propres dans la durée.

Elle dispose aujourd'hui d'un montant d'excédents disponibles, permettant de répondre à l'évolution future des exigences prudentielles.

VI- 2 - 2 / Gestion du bilan

VI - 2-2-1 / La gestion du risque de taux d'intérêt global

Le **Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*trading book*)".

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque trimestre et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger contre une exposition défavorable à la hausse des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 2 136 M€ de swaps et de 2 212 M€ de CAP au 31 décembre 2010.**

Le suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 diffusé par Crédit Agricole S.A.

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe CA S.A. : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels et l'impact en VAN sur la première année d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% du RBE budgété.

Au 31/12/2010, les impacts d'un choc de +/- 200 bps sur la VAN sont les suivants :

RATIOS Choc - 200bp

	Choc - 200bp	Limites
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2672	
Somme des impacts actualisés sur le gap	-106	
Ratio avec gap	-4.0%	10%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	314	
Impact gap 2011	50	
Ratio avec gap	15.8%	10%

RATIOS Choc + 200bp

	Choc + 200bp	Limites
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2672	
Somme des impacts actualisés sur le gap	69	
Ratio avec gap	2.6%	10%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	314	
Impact gap 2011	-49	
Ratio avec gap	-15.5%	10%

Au 31/12/2010, le gap de taux sur les 10 premières années est le suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
GAP SYNTHETIQUE	2 481	222	-626	-654	-1 017	-1 214	-1 265	-1 496	-861	-371

Le développement rapide de la proportion des prêts révisables capés associé à un refinancement privilégiant une ressource à court terme à taux variable de manière intercalaire se traduit par un accroissement net du gap à taux révisable.

Cela amène la Caisse Régionale à dépasser sa limite à 12 mois en VAN. Le dépassement a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil d'Administration du 28/02/11 et donnera lieu à l'adoption de mesures correctrices permettant de respecter à nouveau cette limite.

VI -2-2-2 / La gestion du risque structurel de change

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

VI -2-2-3 / Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- l'Arrêté ministériel publié le 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, abrogeant le règlement CRBF n°88-01 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°2009-05 du 29 juin 2009 abrogeant les instructions de la Commission bancaire n° 88-03, n° 88-10 et n° 89-03

Le **risque de liquidité est suivi mensuellement**, conformément à la réglementation, par le service Trésorerie de la Direction Financière.

La **gestion du risque de liquidité** s'appuie sur une méthode avancée de mesure, de gestion et d'encadrement du risque de liquidité, formalisée par une convention de liquidité avec Crédit Agricole SA qui établit l'ensemble des principes et règles du dispositif applicable à la Caisse Régionale.

Cette méthode vise à assurer le suivi et l'encadrement des principaux risques de liquidité :

- le risque d'illiquidité
- le risque de concentration des échéances
- le risque de transformation en liquidité ou risque de prix de la liquidité

Ce dispositif distingue la gestion du risque de liquidité à court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le **risque d'illiquidité** est encadré par une limite de refinancement à court terme (LCT < 12 mois).

L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif.

Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte *stressé*, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale.

Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le plafond de refinancement à court-terme de la Caisse régionale est fixé à 2 845 M€ (calcul au 1er juillet 2010) pour le 2ème semestre 2010.

Le **pilotage du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure et l'encadrement du risque de concentration des échéances et du risque de prix de la liquidité.

Les besoins de liquidité à MLT se mesurent par le calcul de gaps de liquidité, sur la base de l'écoulement (selon échéanciers ou conventions) des postes de bilan et hors bilan.

Deux limites d'encadrement sont définies :

- une limite du risque de concentration des échéances, qui détermine un volume maximal des tombées de dette MLT, semestre par semestre, fixée à 2.5% des encours de crédits de la Caisse régionale
- une limite du risque de prix de la liquidité fixée à 7.5% du PNB annuel de la Caisse Régionale

De plus, **des limites complémentaires sont en place pour encadrer la gestion du risque de liquidité et de refinancement**. Au 31 décembre 2010, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de CA S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	3 500
BMTN	2 500 Dont 500 M€ de BMTN subordonnés

- **Coefficient de liquidité supérieur à 100% (conformément au Groupe)** : La Caisse Régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 138% au 31 décembre 2010.

VI -2-2-4 / Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur (*Fair Value Hedge*),
- de couverture de résultats futurs (*Cash Flow Hedge*),
- de couverture d'un investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS/IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

VI - 2 - 3 / Ratios réglementaires

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 2 669 M€ au 31 Décembre 2010

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

□ Le Ratio Bâle II

Selon l'article 1 du règlement CRB n° 91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio Bâle II de la Caisse Régionale s'élève à 17,59% au 31 Décembre 2010.

□ Le Coefficient de liquidité

Selon les termes de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Les établissements doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100%. La Caisse régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 138% au 31 décembre 2010.

□ Le Return on Equity ROE

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 6,87% au 31/12/2010.

□ Le Return on Asset ROA

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,75% au 31/12/2010 sur base consolidée.

VI - 2 - 4 / Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour 2011

La Caisse régionale a révisé sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2010 et a mis en œuvre les axes de gestion qu'elle a définis afin de limiter son exposition aux risques de taux et de liquidité.

La sensibilité du PNB de la Caisse régionale à la variation des taux d'intérêt s'en trouve réduite et sa liquidité court terme améliorée.

La Caisse régionale souhaite améliorer son ratio « collecte / crédits » par un développement de ses encours de collecte clientèle bilancielle, tout en accompagnant le financement de l'économie régionale.

Elle adaptera sa politique d'émission sur le marché pour répondre aux besoins de l'approche avancée du groupe Crédit Agricole pour le suivi de son risque de liquidité.

L'exposition au risque de taux sera réexaminée selon l'évolution de l'activité commerciale.

VI - 3 / Risques opérationnels et de non-conformité

VI - 3 - 1 / Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne,
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Calcul des Fonds Propres en méthode AMA :

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- pédagogie, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Exposition :

Répartition des pertes opérationnelles par type d'événements

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	2	0	1778	-3659	3	-9	80	-333	142	-90	57	-36	3254	-918	5316	-5045	-1418	-1401				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines			81	-3630			22	-2563					10	-65					113	-6259	-183	

Plans de continuité d'activité :

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse régionale Nord de France a nommé dès 2004 un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les 4 zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe.

Assurances et couverture des risques :

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

VI - 3 - 2 / Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne du rapport financier semestriel.

VII - Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant l'année 2010 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est partagée entre trois fonctions :

- le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration et au Comité d'audit de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques, dont les travaux sont régulièrement présentés au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2010, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé.

VII - 1 / Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place, qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité,
- les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du GIE Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel de la conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément à ses obligations contractuelles. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctrices à mettre en œuvre.

VII - 2 / Contrôle de la Conformité

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière et les réglementations en matière de commercialisation des produits.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse Régionale, des contrôles ont été réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits ont été validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises ou poursuivies durant l'année ont porté sur :

- la mise à jour de la connaissance des clients et la conformité de leur dossier d'entrée en relation. La Caisse régionale a continué son plan d'actions triennal visant à mettre à jour les données de l'ensemble de ses dossiers clients,
- le renforcement du respect des dispositions législatives et réglementaires liées à la Directive « Marché Instruments Financiers » (MIF) notamment celles relatives au conseil en investissement et à l'évaluation de la connaissance et l'expérience des clients en matière d'instruments financiers,
- l'intégration dans les procédures internes des nouvelles exigences réglementaires relatives à la 3^{ème} Directive Européenne du 30 janvier 2009 concernant la fraude fiscale, l'identification des clients à l'entrée en relation, l'actualisation des connaissances et les obligations de vigilance.
- la mise en place d'un dispositif de centralisation de la fraude. Le Responsable du Contrôle de la Conformité a été désigné coordinateur de la fraude,
- la réalisation de la cartographie 2010 des risques de non-conformité,
- la mise en œuvre d'un dispositif de certification interne, conformément aux nouvelles exigences de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

Développement durable et perspectives

Le développement durable et la responsabilité sociale (RSE)

Mutualiste et coopératif depuis sa naissance il y a 116 ans, le Groupe Crédit Agricole a toujours su concilier croissance économique et progrès social. Le Crédit Agricole Nord de France, proche de son environnement grâce à ses 68 Caisses locales, a fait du développement durable et de la RSE une des orientations stratégiques de son projet d'entreprise, qu'il décline dans 3 axes.

La protection de l'environnement, en favorisant les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique. En 2010, la Caisse régionale a contribué à reboiser partiellement la Forêt de Boulogne, a poursuivi ses actions en faveur du covoiturage et de la réduction de consommation de papier et d'énergie -avec le e-relevé pour ses clients, l'équipement en nouveau matériel informatique. La banque a également mis en place le tri-sélectif dans l'ensemble de ses sites avec Veolia et l'association ELISE. Bilan : 530 000 KWH d'économies et 18 000 arbres replantés en deux ans.

Des offres innovantes, dans le prolongement de l'offre ISOLTO lancée en 2006 (prêts accordés avec le soutien de la Région et de l'ADEME, permettant aux particuliers d'obtenir des avantages financiers sur des travaux d'isolation de toiture), ou promouvant le Livret Développement Durable auprès de la clientèle pour favoriser le financement de projets éco-innovants. En 2010, le Crédit Agricole Nord de France a été un des principaux artisans de l'ECO-PTZ avec un nombre de prêts significatif et le sera sur le nouveau PTZ+ en 2011. De même, la Caisse régionale s'engage fortement dans les projets d'agriculture durable (photovoltaïque, pour 40 millions d'euros en 2010), dans la promotion des constructions HQE (Haute Qualité Environnementale), et dans le financement (voire l'investissement en capital) des entreprises régionales dont l'activité est en relation avec le développement durable : elle accompagne la filiale Kbane du Groupe ADEO et a pris une participation en capital dans « les Scieries et Palettes du Littoral », qui réalise des habitations en bois et emploi des personnes en réinsertion.

Le soutien et la valorisation des initiatives locales en matière de développement durable par l'intervention des Caisses Locales, en particulier sur le plan financier. Ainsi, le Crédit Agricole Nord de France soutient les associations portant un projet à caractère social, culturel ou créant du lien social. 2010 a vu l'inauguration de l'Association Point Passerelle à Arras et la création du Point Passerelle à Boulogne, structure d'accompagnement des personnes victimes d'un accident de la vie, qui fait intervenir des bénévoles en accompagnement. Au total, les Caisses locales ont financé, sur la seule année 2010, 35 actions pour 500 000 euros de subventions.

Le mécénat sur la durée, en soutenant des acteurs majeurs impliqués dans des enjeux de santé publique (L'Institut Pasteur de Lille) , dans la formation (Master 2 Politiques de diversité et d'égalité à l'IEP de Lille) ou des équipements culturels de premier plan pour le rayonnement de la région comme le futur musée du Louvre Lens, dont la Caisse régionale est le premier mécène..

La promotion de l'équité et la solidarité au sein de l'entreprise (signature de la Charte de la Diversité, recrutement de 107 collaborateurs handicapés sur 4 ans (pour un objectif de 32) et accompagnement pour leur montée en compétences, signature d'un plan senior avec Pôle Emploi.

Pour toutes les actions menées depuis 2007, la Caisse régionale Nord de France a été primée fin 2009 par le Trophée de l'économie responsable décerné par le réseau Alliances, avec d'autres entreprises régionales récompensées pour leurs bonnes pratiques.

Perspectives 2011

Les résultats solides et les Fonds Propres significatifs de la Caisse régionale (2,8 Mds€) lui donnent les moyens de son développement pour accompagner durablement les acteurs de son territoire.

Après les investissements de fond réalisés ces dernières années dans l'Immobilier, le Capital-Investissement et le Crédit Agricole de Belgique, la banque est désormais en ordre de marche pour tirer le meilleur des synergies entre ses métiers de base (banque-assurance) et ses nouvelles activités.

Pour cela, elle va tirer parti des signaux de reprise comme le redémarrage du marché de l'habitat avec le PTZ+, le diagnostic immobilier.

Le Crédit Agricole Nord de France va également pouvoir en 2011 s'appuyer sur ses deux autres relais de croissance :

- en Belgique, le Crédit agricole de Belgique dont Nord de France est actionnaire est ouvert à toute croissance externe pour accroître sa part de marché ;
- le Pôle Capital-Investissement, réorganisé avec Nord Capital Investissement, va également contribuer au renforcement du Pôle Ingénierie Financière de la Caisse régionale pour développer en commun la « Banque d'affaires entreprises » du Crédit Agricole Nord-Pas de Calais.

Sur ses autres marchés, le Crédit Agricole Nord de France va capitaliser sur les activités renforcées en 2009 et 2010 - Marché des Institutionnels, Gestion patrimoniale - et accentuer ses actions vers les TPE et la création d'entreprises, l'accompagnement de l'Agriculture durable et le soutien aux Jeunes Agriculteurs.

Annexes

Liste des administrateurs de la Caisse Régionale

Mr BERNARD Paul, Président
Mr CAFFIERI Maurice, Secrétaire
Mr CALAIS Patrice, Administrateur
Mr CALAIS Thierry, Vice-Président
Mr CHAMPAGNE Jean-Pierre, Administrateur
Mr DELTOUR Bertrand, Administrateur
Mr DUBRULLE José, Administrateur
Mr DUCROQUET Dominique, Vice-Président
Mr GOMBERT Jean-Paul, Administrateur
Mr GOSSE DE GORRE Bertrand, Vice-Président
Mr HOLLANDER Gabriel, Trésorier
Mr LECLERCQ Alain, Membre du bureau
Mr LEFEBVRE Didier, Administrateur
Mr MASCAUX Henri, Vice-Président
Mr PACORY Bernard, Vice-Président
Mr PARENTY Daniel, Administrateur
Mr REQUILLART Didier, Administrateur
Mme ROBAIL Renée-Paule, Administrateur
Mr ROLIN Stéphane, Administrateur
Mr ROSELEUR Jean-Pierre, Vice-Président
Mme SPRIET Thérèse, Administrateur
Mr TETTART Philippe, Administrateur
Mr TRUFFAUX Philippe, Membre du bureau
Mme VANSTEENBERGHE Anne-Marie, Administrateur
Mme VION Marie-Madeleine, Membre du bureau

Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse Régionale

Tableau récapitulatif des déclarations adressées à l'AMF conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

Prénom Nom	Montant global des transactions réalisées sur le titre CCI Nord de France et déclarées à l'AMF au cours de l'année 2010
(Néant)	

Attestation du responsable de l'information.

Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

Monsieur, Alain DIEVAL, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées..

Fait à Lille,

Le 30 Mars 2011

Le Directeur Général

Alain DIEVAL